

FR_GERICHTE 607 2015 21 vom 17. Dezember 2015

FR Kantonsgericht, 2015-12-17, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/fr_gerichte_607_2015_21

FR: FR_GERICHTE 607 2015 21 du 17 décembre 2015

IT: FR_GERICHTE 607 2015 21 del 17 dicembre 2015

Regeste

Arrêt de la Cour fiscale du Tribunal cantonal | Öffentliche kommunale Abgaben

Erwägungen

E. 3

mars 2015; que, compte tenu de l'objet limité à la recevabilité de la réclamation, il n'y a pas lieu d'examiner la question de savoir si la recourante était étudiante durant la période qui a fait l'objet de la taxe. Si tel était effectivement le cas, il lui appartenait en effet de le faire savoir à la Commune dans le délai légal de réclamation; que, pour l'ensemble des motifs qui précèdent, le recours doit être rejeté, pour autant que recevable, et la décision attaquée confirmée; que la recourante ayant succombé, les frais de procédure, fixés à CHF 300.-, sont mis à sa charge, conformément à l'art. 131 CPJA et aux art. 1 et 2 du Tarif sur les frais de procédure et des indemnités en matière de juridiction administrative (RSF 150.12). Le Président arrête: I. Le recours est rejeté, pour autant que recevable. Partant, la décision sur réclamation de la Commune de Marly du 14 avril 2015 est confirmée. II. Un émolument de CHF 300.- est mis à la charge de A. _____ au titre de frais de justice. Il est compensé par l'avance de frais versée. III. Communication. Conformément aux art. 82 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté devant le Tribunal fédéral à Lausanne dans les 30 jours qui suivent sa notification par la voie du recours en matière de droit public. La fixation des montants des frais de procédure peut, dans un délai de 30 jours, faire l'objet d'une réclamation auprès de l'autorité qui a statué, lorsque seule cette partie de la décision est contestée (art. 148 CPJA). Fribourg, le 17 décembre 2015/msu/smu Président Greffier-stagiaire

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.